

per un peu leurs dépenses de toute nature, comme le fait tout homme d'affaires avisé, nous ne serions pas taxés à des taux exorbitants et les compagnies pourraient encore payer de forts dividendes à leurs actionnaires.

— Voici maintenant l'opinion d'un commerçant qui se place à un autre point de vue et qui pourrait se résumer en ces quelques mots: "contre la force, pas de résistance":

Nous sommes à la merci des compagnies d'assurance. Un commerçant ne peut pas se passer d'assurance; il doit à ses créanciers de préserver contre le risque d'incendie les marchandises qui font partie de la garantie de leurs créances. Partant de ce principe, il me faut payer les taux d'assurance que les compagnies exigent, que ces taux soient raisonnables ou non.

Et la preuve que les assurances nous tiennent bien, c'est que si un commerçant négligeait d'assurer ses marchandises, il se verrait refuser du crédit en banque.

Les taux actuels sont exagérés, c'est admis; mais qui nous dit que, si la Ville ne fait pas les améliorations exigées par les compagnies d'assurance, nous ne serons pas obligés de payer des taux plus élevés encore, car, encore une fois, pour un commerçant, ce n'est pas seulement la question des taux, mais encore et surtout la question d'assurance. Il faut être assuré, et si les compagnies se refusent à nous assurer, parce que la Ville aura refusé de dépenser un million en travaux jugés indispensables par les compagnies, c'est peut-être par plusieurs millions qu'il faudra chiffrer les pertes des commerçants. Pour ma part, je ne veux pas être ruiné par un incendie, si je puis éviter ma ruine même en consentant de nouveaux sacrifices.

Les compagnies ont certainement tort de ne pas dire qu'elles diminueront et de combien elles diminueront les primes, quand auront été faites les améliorations qu'elles demandent les choses seraient sûrement plus avancées qu'elles ne le sont, si les assureurs avaient donné une réponse à cette question.

Il est permis de penser tout ce qu'on veut de la manière dont les compagnies d'assurance traitent les assurés, surtout ceux du quartier congestionné, mais il est un fait indéniable c'est que nous avons tous besoin d'être assurés. Nous pouvons nous incliner de mauvais gré, mais il nous faut pour le moment nous incliner.

— Les manufacturiers canadiens, nous dit un autre négociant, ont formé une compagnie d'assurances mutuelles; le moment vient pour les commerçants de chercher dans la mutualité le moyen de sortir des griffes de la combine; s'il n'est pas tout-à-fait venu il viendra bientôt. Plus les compagnies se montreront exi-

geantes et avides et plus aussi elles précipiteront les événements.

Plusieurs commerçants nous ont parlé dans ce même sens.

LA GUILDE DES EPICIERS

C'est une vieille histoire qui revient sur l'eau; on la croyait enterrée comme elle aurait dû l'être, mais il est des morts qui reviennent de loin.

On se rappelle qu'il y a quelques dix-huit mois il avait été fortement question de faire le procès de la Guilde des Epiciers de gros qu'on accusait ni plus ni moins de conspiration en annulation de concurrence. Nous avons dit à cette époque ce qui en était.

Personne ne connaît mieux cette question, en dehors bien entendu des membres de la guilde, que les épiciers de détail, puisque les détaillants ont eux-mêmes pétitionné auprès du gouvernement pour faire amender l'article 520 du code criminel, article en vertu duquel est poursuivie la Guilde des Epiciers de Gros.

C'est à la suite de ces pétitions et de délégations auprès du gouvernement que les poursuites avaient été non pas abandonnées, puisqu'elles ressuscitent, mais ajournées.

On espérait à bon droit que le Parlement amenderait l'article précité de façon qu'il n'y eût aucun doute sur la légalité d'ententes entre commerçants dans le genre de la Guilde des Epiciers de gros. Le Procureur Général de la province d'Ontario avait consenti à attendre, avant de continuer les poursuites, que l'effet des pétitions et délégations ait eu le temps de se produire.

Le gouvernement fédéral n'ayant point agi durant la dernière session, le Procureur aurait décidé de poursuivre.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des événements.

ASSOCIATION DES EPICIERS DE MONTREAL

Sa situation dans l'Association des Marchands-Détaillants

À la dernière assemblée des membres de l'Association des Epiciers de Montréal, un des membres a demandé quelques renseignements au sujet de l'administration des fonds de l'Association et il lui fut répondu que, maintenant que l'Association fait partie de la Fédération des Marchands-Détaillants, dont elle n'est qu'une section, elle n'a plus à proprement parler à s'occuper de la gestion des cotisations de ses membres qui sont versées à la Fédération.

De fil en aiguille on arriva à parler des avantages ou des désavantages que pouvait retirer l'Association de son affiliation à la Fédération.

C'est un désavantage pour l'Association, a-t-on fait remarquer, qu'elle n'ait

pas de fonds propres à elle-même. Quand elle a besoin d'argent elle se voit dans l'obligation de quêter, ce qui ne laisse pas que d'être fort gênant. Sans argent, il est difficile pour ne pas dire impossible de faire progresser l'Association.

Un certain nombre de membres de l'Association des Epiciers croient qu'il serait plus avantageux de se séparer de la Fédération. Dans la Fédération, l'Association n'occupe qu'un rang absolument secondaire, elle n'est pas consultée, souvent même pour des questions de première importance et elle n'est même pas convoquée aux conventions de la Fédération, comme le fait s'est produit pour la convention de St-Jean. Tels sont quelques-uns des griefs invoqués en faveur d'une séparation.

Nous avons eu, depuis cette assemblée, une entrevue avec le Président de l'Association des Epiciers de Montréal, M. R. Laniel, et voici, en substance, ce qu'il nous a déclaré au sujet de la discussion qui a eu lieu à la dernière séance.

"Je suis d'opinion que l'Association des Marchands-Détaillants ne traite pas avec justice l'Association des Epiciers de Montréal. Nous lui versons des sommes importantes chaque année, ce sont les cotisations de nos membres et, en échange, nous recevons bien peu de choses.

"Dans les conditions actuelles je ne vois pas ce que nous avons gagné, sinon d'avoir sacrifié notre indépendance. Jusqu'à présent on ne demande pas la séparation, mais pour que nous continuions à rester dans l'Association des Marchands-Détaillants, il faudra en venir à d'autres arrangements que ceux qui nous lient maintenant.

"Sans un changement marqué de l'état présent nous devons très vraisemblablement nous séparer de la Fédération et organiser une Association exclusivement composée d'épiciers pour en faire la meilleure et la plus forte du genre au Canada.

"Si l'Association a des griefs à faire entendre, et elle en a, elle attendra le retour du secrétaire de la Fédération, actuellement absent, pour les présenter. Il ne serait pas juste d'attaquer un homme qui, n'étant pas ici, ne pourrait pas se défendre".

LA GUERRE CHEZ LES SAVONNIERS

Les lecteurs du "Prix Courant" savent que les prix des savons, aussi bien ceux des manufactures du pays que ceux importés du dehors, ont été avancés en raison de la hausse continue des matières premières entrant dans leur fabrication.

Cette hausse des prix des matières premières avait été, il y a un an, le prétexte invoqué par les plus grands fabricants de savon d'Angleterre pour former une "combine" et élever les prix, comme il appartient à toute "combine" qui se respecte.